



## Harcelement psychologique et moral

Par **MISS75000**, le **04/11/2010 à 22:16**

Bonjour, rnactuellement et depuis presque un an je subi les attitudes lunatiques de mon responsable; rnil me harcèle par mail à toutes heures, il hurle sur moi en privé et devant mes collègues, il dénigre mon travail mais surtout ma personne.etc rnje suis en arrêt car mon docteur à juger mieux de me laisser reposer vu mon état actuel et les conséquence de cet acharnement à mon encontre. rnj'ai commencé à constituer un dossier, des preuves, je suis aussi à le signaler à deux reprises la medecine du travail. j'ai contacté l'inspection du travail. rnhier un controleur est venu (à la demande de mon responsable), et à certifier et valider mon arrêt. rnmon responsable a débloquent mon mot de passe et supprimer certains de nos mails (que j'ai déjà imprimé). et en mon absence il a transféré ma boite email et répond à mes clients en mon nom propre. rnvoila dans les grandes lignes. rnmaintenant avec cela pensez vous que si je décide d'aller jusqu'au bout, j'obtiendrai gain de cause ?

Par **Clara**, le **04/11/2010 à 22:51**

Bonsoir, le problème, c'est que vous voulez obtenir gain de cause sur quoi, car vous n'etes pas sous le coup d'un licenciement. Par contre, tout ce que vous avez fait jusque là pour vous constituer un dossier et des preuves, c'est très bien. La preuve qu'il en est conscient puisqu'il est en train d'effacer les preuves, enfin, c'est ce qu'il croit puisqu'il ne sait pas que vous les aviez deja imprimé. rnVous pourriez peut etre lui faire une LRAR en lui enumerant tous ces comportements et faits qui vous ont amené à etre en arret maladie, ou mieux à sa direction. En terminant en disant que si à votre retour de conges maladie le harcelement continuait, vous seriez amené à le "trainer" devant les prud'homme et que vous ne vous laisserez pas faire. rnLa balle est dans votre camp !

Par **MISS75000**, le **05/11/2010** à **09:29**

Bonjour, rnoui effectivement je veux obtenir gain de cause. pour tous les préjudices qu'il me fait et m'a fait subir.rnje suis excédée et dégoutée de ce comportement qui est me dépasse.rnenfin, concernant la lettre ar a été faite et à la direction expliquant les faits et demandant de trouver une solution pour améliorer mes conditions de travail.rnà ce jour, personne ne m'a répondu.

Par **Clara**, le **05/11/2010** à **13:45**

Bonjour, appelez les, demandez leur ce qu'ils comptent faire pour remedier à ce que vous subissez et essayez d'avoir un rdv pour en parler de vive voix. Si rien de positif n'en ressort, emmenez les aux prud'homme

Par **MISS75000**, le **05/11/2010** à **15:57**

je suis en arret mais à mon retour j'irai.